



Obtenir indemnisation en cas de meurtre.

Par **Snoopy6R**, le **05/03/2009** à **11:48**

Bonjour,

J'aurais voulu savoir quelles étaient les démarches à mettre en route en cas de meurtre, sachant que la personne vers qui nous souhaitons nous retourner s'est suicidé après son acte.

Merci d'avance de votre retour.
Cdt.

Par **novice75**, le **09/03/2009** à **09:32**

Bonjour à tous

A la lecture de votre message ça ressemble à un texte de Pierre Desproges ou Raymond Devos...

Donc si vous pouviez être clair dans vos explications ... Votre lien de parenté avec la victime les circonstances ect etcmerci

Par **pénalisteaix**, le **13/03/2009** à **20:22**

Bonsoir,

En l'état, aucune réponse ne peut être apportée à votre question.

De son vivant, la personne à qui vous comptiez demander des dommages-intérêts a-t-elle été condamnée par une cour d'assises ?

Cette personne est-elle décédée depuis longtemps ?

Cette personne a-t-elle des héritiers ?